



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

Documents nécessaires à présenter pour une première demande de ressortissant européen ou famille de ressortissant européen

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe et vos documents originaux doivent également être photocopiés ou imprimés obligatoirement au format A4

- Passeport** : L'original et copies lisibles des pages relatives :
 - à l'état-civil
 - aux dates de validité
 - aux cachets d'entrée en France (ceux figurants uniquement sur votre passeport actuel)
 - visas.

- La copie de **vosre acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.

- Vosre **titre de séjour actuel**.

- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à vosre nom et prénom** :
 - o facture ou attestation de contrat d'électricité de gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement.
 - o **en cas d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de **sa carte de séjour à la bonne adresse** et copie du justificatif d'adresse désigné ci-dessus de l'hébergeant
 - o Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé par le préfet de Seine-et-Marne **en cours de validité** ;
 - o si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

- 3 photographies** d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005). Photos sur fond blanc ou porter des vêtements clairs.

- 50 euros en timbres fiscaux

- justificatif de ressources : contrat de travail, 3 derniers fiches de payes et pour les non actifs : relevés de compte bancaire , pensions équivalents au RSA ou ASPA

Statut de conjoint ou PACS d'européen :

- Justificatif de mariage** : copie intégrale de l'acte de mariage ou attestation du PACS daté **de – de 6 mois**
- carte d'identité du conjoint(e) en cours de validité.

- Communauté de vie** : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune (formulaire disponible sur notre site internet) **et plusieurs documents différents** permettant d'établir la communauté de vie :
 - dernier avis d'imposition
 - Attestation de la sécurité sociale de Monsieur et Madame – 6 mois page 1 et 2
 - Dernier relevé de compte bancaire de Monsieur et Madame avec adresse complète
 - Attestation CAF – 6 mois
- Contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire de chacun

- Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

Partenaire ou concubin d'européen :

- Certificat de partenariat étranger et de non dissolution – 6 mois

- Communauté de vie (partenariat sur 1 an et concubin sur 5 ans)** : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune (formulaire disponible sur notre site internet) **et plusieurs documents différents** permettant d'établir la communauté de vie :
 - dernier avis d'imposition
 - Attestation de la sécurité sociale de Monsieur et Madame – 6 mois page 1 et 2
 - Dernier relevé de compte bancaire de Monsieur et Madame avec adresse complète
 - Attestation CAF – 6 mois
- Contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire de chacun

- Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

Statut de parent d'enfant d'européen (mineur) :

- acte de naissance de l'enfant – 6 mois

- titre d'identité ou passeport en cours de validité de l'enfant

- Certificat de scolarité

- Attestation de la sécurité sociale des parents – 6 mois page 1 et 2 mentionnant le rattachement de l'enfant

Ascendant d'européen (majeur + de 21 ans) :

Pour l'européen :

- Passeport ou titre d'identité de l'européen
- acte de naissance avec filiation
- Attestation de prise en charge financière

Pour les non européens :

- Passeport ou titre d'identité de l'européen
- acte de naissance avec filiation
- Aide Médicale des Etrangers à l'adresse de l'ascendant



Sous-préfecture de Torcy

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

DECLARATION DE COMMUNAUTE DE VIE

Le (a) déclarant(e) (NOM Prénom) :

Né(e) le :à

Et son conjoint (NOM Prénom) :

Né(e) le :à

Déclarent sur l'honneur en présence du représentant du Préfet de la Seine et Marne que la communauté de vie n'a pas cessé entre eux.

Fait à.....le.....

Signature du (de la) déclarant(e)

Signature du conjoint

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON POLYGAMIE

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOMS) :

NOM D'EPOUSE :

Né(e) le : à :

Domicilié(e) :

.....

.....

DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS VIVRE EN FRANCE EN ETAT DE POLYGAMIE.

Fait à.....le.....

Signature du déclarant

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Né(e) le : à

Domicilié(e) :

.....
.....
.....

Atteste héberger :

Nom :

Prénom :

Depuis le

Fait à Le

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé :

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Né(e) le :à.....

Domicilié(e) :

.....
.....
.....

Atteste prendre en charge financièrement :

Nom :

Prénom :

Depuis le

Fait àLe.....

Signature du déclarant

Documents à joindre : pièce d'identité, contrat de travail, dernière fiche de paie et votre dernier avis d'imposition

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.